

DEC160692DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Frédérique ROZIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes » et nommant Monsieur Teva VERNOUX en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 16/06/2016;

Considérant que Madame Frédérique ROZIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 14 et 15 mai 2009 et du 24 au 26 juin 2009 ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame Frédérique ROZIER, ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Madame Frédérique ROZIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Frédérique ROZIER est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 15/12/2016  
Le directeur de l'unité  
Teva VERNOUX

Visa du chef d'établissement partenaire  
CNRS

Visa du délégué régional du

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



(ENS Lyon)

|  
**Dépasser les frontières**  
**Advancing the frontiers**

|  
**Dépasser les frontières**  
**Advancing the frontiers**